



REPUBLIQUE DU NIGER

**MINISTERE DU COMMERCE ET
DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE**

**DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR
ET DU PARTENARIAT ECONOMIQUE**

**UNITE DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE
INTEGRE RENFORCE
(UMOCIR)**

Téléphone : 00 227 2073 28 95

Email : cirniger@yahoo.fr

**LA REVUE SEMESTRIELLE DU CADRE INTEGRE RENFORCE (CIR) AVEC UN FOCUS SUR
LA ZONE DE LIBRE ECHANAGE CONTINENTAL AFRICAINE, L'INTEGRATION
COMMERCIALE...etc.**

Juillet 2019

CONTEXTE

La création du Cadre Intégré Renforcé (CIR) répond à un besoin d'insertion des Pays les Moins Avancés (PMA) dans le Système Commercial multilatéral en vue de les rendre plus compétitifs et les aider à surmonter les obstacles relatifs au commerce.

Le CIR constitue un partenariat mondial d'Aide pour le Commerce entre les PMA, les donateurs et les organisations internationales. Il vise donc à aider les Pays Moins Avancés (PMA) à assurer leur croissance économique en vue de réduire la pauvreté à travers le commerce international. Il a été donc conçu dans la perspective d'affranchir la population de la pauvreté, tout en favorisant la croissance économique et le développement durable à travers l'éradication des contraintes relatives au commerce et son intégration réelle au développement. Ce programme à travers sa mise en œuvre constitue à ne point douter un véritable levier pour le développement économique de notre pays.

En outre, en 2006 le Cadre Intégré Renforcé (CIR) adopté intègre de nouvelles lignes directrices qui mettent l'accent sur la mise en place par les pays bénéficiaires d'un nouveau dispositif institutionnel et sur l'identification et la soumission de projets beaucoup plus ambitieux de développement et de promotion du commerce. Par ailleurs, les modèles de projets CIR ont fait partie intégrante de sa stratégie de durabilité et de sa sortie. Dans cette même lancée, une note de réflexion sur les paramètres clés de la durabilité des interventions du CIR et des arrangements nationaux de mise en œuvre (ANMO) du CIR a été élaborée en mai 2012 lors de réunions consultatives avec les PMA, les donateurs et les organisations participantes. Ainsi, les lignes directrices pour assurer la durabilité des interventions du CIR au niveau des pays ont été approuvées depuis novembre 2015 par le Conseil du CIR. Ces dernières avalisées s'appliquent pour tous les projets dans le cadre de la phase 2 du CIR et ceux conformément aux engagements pris lors de la 1ère phase de cinq (5) ans, la durabilité du programme sera ainsi assurée par les pays bénéficiaires en intégrant l'unité et ou en assurant ses fonctions essentielles. C'est à cet effet, que le ***Projet de soutien à la durabilité du programme CIR*** a été formulé. Il fait l'objet de la présente revue, de sa mise en œuvre, au second semestre de la première année.

PROJET DE SOUTIEN A LA DURABILITE DU PROGRAMME CADRE INTEGRE RENFORCE (CIR)

Les objectifs du projet

L'objectif global du projet de catégorie1 est de : « renforcer les capacités des arrangements nationaux de mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé et intégrer les questions de commerce dans les stratégies et plans de développement nationaux ». De façon spécifique il vise les objectifs suivants :

- ⊗ Renforcer le cadre institutionnel et une unité nationale de mise en œuvre du Niger ;
- ⊗ Coordonner la mise en œuvre du plan d'action de l'EDIC ;
- ⊗ Réviser et développer les capacités pour la formulation et l'intégration des politiques liées au commerce dans les programmes de développement notamment le PDES (2017 -2021);
- ⊗ Poursuivre les efforts en vue de l'intégration commerciale régionale et internationale.

Les réalisations physiques

1. Mise en œuvre globale du Projet

La mise en œuvre globale du Projet de phase de soutien à la durabilité du programme cadre intégré renforcé au Niger a porté essentiellement sur l'exécution des activités dont les termes de référence ont été soumis aux autorités et validés enfin du 1er semestre, de la mise en œuvre du Plan de Travail et la finalisation du Projet de catégorie 2 sur la filière sésame, intitulé : « PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE SÉSAME AU NIGER », après les observations du Secrétariat Exécutif du CIR et de GFAS.

a) L'exécution des activités de renforcement des capacités

Cinq (5) activités (formations et sensibilisation) ont été réalisées au cours du 2ème semestre, à savoir :

⇒ **Un atelier de vulgarisation des textes sur la protection des consommateurs**

Étaient présents à l'atelier les représentants de la presse, du secteur privé, des ministères sectoriels et de la société civile (intervenant pour la protection des consommateurs). Au total, trente-deux(32) participants parmi lesquels on dénombre douze(12) femmes et dix(10) jeunes, ont été formés sur des thèmes suivant :

- les principes fondamentaux de la protection des consommateurs;
- la transparence des transactions commerciales ;
- les pratiques restrictives ;
- le pouvoir des agents assermentés et protection des consommateurs contre les pratiques abusives.

⇒ **Un atelier de formation des utilisateurs des outils de communication sur les enjeux et les opportunités de la ZLECAf ;**

Étaient présents à l'atelier les représentants des medias publics et privés, des ministères sectoriels et de la société civile.

Cette activité a vu la participation de vingt-cinq (25) acteurs parmi lesquels on dénombre dix (10) femmes et huit(8) jeunes.

La thématique développée s'articule autour de trois parties, constituées des sous points, comme suit : *Première partie: Rappel historique.* Il a porté sur le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063 ; *la Deuxième partie: Processus et résultats de Négociations de la ZLECAf.* Elle a porté sur les processus des négociations, les Résultats des négociations, les Enjeux et défis et les opportunités ; *la Troisième partie: Préparation du Niger à la mise en œuvre de la ZLECAf.* Elle a porté sur le Forum et la Stratégie Nationale ZLECAf et les Autres initiatives.

⇒ **Un Atelier de formation du secteur privé sur les dispositifs incitatifs des codes des investissements, Douanes et Mines**

Vingt-neuf(29) participants, parmi lesquels on dénombre sept (7) femmes et 12 jeunes, étaient présents à l'atelier. Ils représentent les ministères sectoriels, le secteur privé et de la société civile.

A l'occasion de cette activité, deux exposés ont été présentés aux participants, à savoir :

- Un exposé sur le code des investissements, qui a porté sur les avantages offerts par ce Code en République du Niger, pendant les phases d'investissement et d'exploitation.
- Le deuxième exposé qui a porté sur les textes régissant le secteur minier notamment, le code minier et les principaux textes qui ont été pris dans ce secteur pendant la période de référence à savoir de 2001 date de la déclaration de la politique minière à 2016 et d'autres réformes importantes initiées afin de mieux régir le secteur.

⇒ **Un atelier de renforcement des capacités des jeunes promoteurs des PME sur les formalités liées au commerce**

Il a regroupé vingt-six (26) participants parmi lesquelles on dénombre cinq (5) femmes quatorze (14) jeunes. Ils représentent les ministères sectoriels, le secteur privé (jeunes porteurs des projets), de la société civile, de la presse et de l'université de Niamey.

Au cours de ces assises, quatre(4) communications ont présentées :

- Une communication sur les formalités liées à la création des entreprises ;
- Une communication sur les formalités liées à l'obtention d'un agrément pour le commerce de certains biens ; à la vente spéciale; et à la délivrance des licences;
- Une communication sur le climat des affaires ; et
- Une communication sur les obligations fiscales essentielles d'une entreprise : comment les accomplir?

⇒ Un atelier de vulgarisation des accords commerciaux

Ledit atelier a regroupé vingt-huit (28) participants parmi lesquels on dénombre huit (8) femmes, douze (12) jeunes, représentants diverses structures concernées par la mise en œuvre du projet.

Trois exposés ont présentés lors de l'atelier, notamment :

- Un exposé sur l'organisation mondiale du commerce: état des négociations sur le Programme de Doha pour le Développement (PDD) ;
- Une communication sur Accord sur la facilitation des échanges ;
- Une communication sur Introduction : zones de libre-échange.

Globalement, le tableau suivant donne la situation des bénéficiaires formés en 2ème semestre.

Bénéficiaires	Effectif	Pourcentage
Femmes	42	30%
Jeunes	56	40%
Autres	42	30%
TOTAL	140	100%

A la lecture du tableau, on réalise que cent quarante (140) acteurs, parmi lesquels quarante-deux (42) femmes et cinquante-six (56) jeunes, avec un taux respectivement de 30% et 40%, ont bénéficié des formations du CIR, au cours du 2ème semestre. Cela traduit la mise en œuvre des nouvelles orientations du CIR, par l'Unité de mise en œuvre. En mettant l'accent sur la prise en compte du genre, dans ses activités.

b) L'élaboration du projet d'appui au développement de la filière sésame au Niger

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de travail, le processus de l'élaboration du projet de cat2 susmentionné, entamé au 1er semestre, a été finalisé au 2ème semestre avec la validation du document de projet par le Comité Directeur National et sa

transmission au CIR et au GFAS, pour observations et amendements. Le document du projet final est disponible et sa mise en œuvre est en préparation.

c) L'actualisation du site web de l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé

Le site web de l'UMOCIR est actualisé. Désormais, il est prévu de mettre une équipe composée des experts de l'Unité et les cadres du Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur du Secteur Privé pour son alimentation, en collaboration avec le Master WEB.

d) La réalisation d'un audit du projet

Conformément au plan du travail, un audit du projet a été réalisé. Aux termes de conclusion, on retient que toutes les procédures normales de mise en œuvre sont respectées.

2. Recommandations

En termes de recommandations, il est retenu de:

- ⇒ Continuer à exécuter les activités tout en respectant le plan de travail ;
- ⇒ Reprogrammer les activités qui n'ont pas pu être réalisées ;

CONCLUSION

Au regard des différentes réalisations enregistrées et au résultat concluant obtenu au 2ème semestre de la mise en œuvre du projet de soutien à la durabilité du Cadre Intégré Renforcé, par l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé(UMOCIR), on peut entrevoir l'atteinte des objectifs poursuivis d'ici la fin du projet.